

COMMUNE de RAMMERSMATT
Compte - Rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2010

Sur convocation légale du 19 mars deux mil dix, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 janvier deux mil dix à dix-neuf heures trente minutes à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOHLI.

Étaient présents : Messieurs Jean-Marie BOHLI, Jean - Jacques GUTH, Jean-Marc KAELBEL, Stéphane THROO. Mesdames Alice BERNHARDT, Corinne DETRAIT, Isabelle ROHRBACH, Patricia PABST.

Étaient absents excusés : Madame Catherine CHAMBAUD qui a donné procuration à Monsieur Jean-Marie BOHLI, Monsieur Christophe ZUMSTEIN qui a donné procuration à Monsieur Stéphane THROO.

L'ordre du jour :

- | | |
|---|--|
| 1) Approbation du PV de la séance du 27 janvier 2010, | 7) Budget, |
| 2) Recrutement d'un agent d'entretien, | 8) O. N. F. : proposition de l'état d'assiette 2011, |
| 3) Compte Administratif, Compte de Gestion, | 9) Charte du parc naturel régional des ballons des Vosges, |
| 4) Affectation des Résultats, | 10) Règlement et tarif de location du chapiteau, |
| 5) Taux d'imposition, | 11) Divers. |
| 6) Subventions, | |

POINT 1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2010.

Le procès verbal de la séance du 27 janvier 2010 dont un extrait a été transmis à chaque membre est approuvé à l'unanimité et signé.

POINT 2. RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée :

que l'agent d'entretien de la mairie a démissionné le 28 février dernier,
que le poste demande de la discrétion,
que la procédure de recrutement a été respectée.

Il demande l'autorisation de recruter à ce poste madame Alice BERNHARDT à compter du 1^{er} avril 2010.

Madame Alice BERNHARDT sort de la salle de conseil et ne prend pas au vote ;

La nature, le profil de qualification et les conditions de rémunération seront celles décidées lors de la séance du 18 novembre 2008 (point 6a).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à huit (8) voix pour, une (1) abstention à recruter madame Alice BERNHARDT comme agent d'entretien de la mairie.

POINT 3. COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION.

3. a : COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Marc KAELBEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par M. Jean-Marie BOHLI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation et approuve le compte administratif de l'exercice 2009, lequel peut se résumer ainsi en Euros :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL
RÉALISATION			
Recettes	41 866,81	166 943,48	208 810,29
Dépenses	74 079,47	136 920,41	210 999,88
résultat de l'exercice	-32 212,66	30 023,07	-2 189,59
RÉSUTAT REPORTÉ (N-1)			
Excédent	136 087,95	114 980,51	251 068,46
Déficit			
résultat de clôture 2009	103 875,29	145 003,58	248 878,87
RESTE À RÉALISER			
Recettes	6 960,00	0,00	+ 6 960,00
Dépenses	91 770,00	0,00	- 91 770,00
	19 065,29	145 003,58	164 068,87

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. b : COMPTE DE GESTION 2009

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 4. AFFECTATION DES RESULTATS.

Conformément aux instructions comptables M 14, le Conseil Municipal, après avoir arrêté les comptes et voté le Compte Administratif,

après avoir constaté les résultats de la section de fonctionnement et avoir délibéré sur l'affectation de ceux-ci, décide à l'unanimité :

- d'affecter un montant de **145 003.58 euros** au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- d'affecter un montant de **103 875.29 euros** au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

POINT 5. TAUX IMPOSITION.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2010 à chacune des quatre taxes directes locales, décide à l'unanimité de retenir les taux portés au cadre II.2. de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition » à savoir :

T. H.	4.25	%
F. B.	6.34	%
F.N.B.	75.71	%
T. P.	9.54	%

POINT 6. SUBVENTIONS.

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au compte 6574 du Budget primitif de 2010 :

AMICALE CLIQUE SAPEURS LEIMBACH	100,00	ECOLE CM2 Rammersmatt voyage à Paris	440,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS	400,00	ECOLE CHIEN AVEUGLE	80,00
ASSOCIATION SPORT & LOISIRS	1 000,00	HELI SECOURS	100,00
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG	60,00	IEM ACACIAS	50,00
BANQUE ALIMENTAIRE	50,00	LIGUE CANCER	50,00
CHORALE SAINTE CECILE	200,00	SOCIETE AMIS BIBLIOTHEQUE HR	40,00
CLUB VOSGIEN DE THANN	50,00	SUBVENTION AMIS DE LA NATURE	100,00
DELTA REVIE	50,00	DIVERS	200,00
		TOTAL :	2 970.00

POINT 7. BUDGET.

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de Budget primitif pour 2010

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de **305 899.58 euros**.

La section d'investissement est équilibrée à la somme de **264 319.29 euros**.

Avec des restes à réaliser de : - dépenses : 91 770.00 - recettes 6 960.00 -

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de 2010 ainsi présenté.

POINT 8. O. N. F. : PROPOSITION DE L'ÉTAT D'ASSIETTE 2011.

Monsieur Jean-Jacques GUTH en charge des affaires forestières explique que plusieurs coupes ne sont pas encore réalisées et reportées sur 2011, il est donc inutile de marteler cette année, d'autant plus que l'aménagement va être révisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire marteler.

POINT 9. CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES,

Monsieur Jean-Jacques GUTH en charge du dossier explique qu'une enquête publique sur la révision de la charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges s'est déroulée du 25 janvier au 25 février 2010 et que durant l'année il faudra prendre la décision d'approuver ou non la nouvelle charte.

POINT10. REGLEMENT ET TARIF DE LOCATION DU CHAPITEAU.

Monsieur le maire explique qu'afin d'amortir le coût d'achat du chapiteau il propose :

- ✓ de confier la gestion des locations à un particulier,
- ✓ la location de celui-ci aux tarifs suivants :
 - 1) aux associations de Rammersmatt et aux Rammersmattois sur le territoire de Rammersmatt : **location** : 40 € - **montage & démontage** : 20 €.
 - 2) aux personnes extérieurs : **location** : 80 € - **montage & démontage** : 40 €.
- ✓ La Commune percevra le prix de la location, celui du montage & démontage sera pour le responsable de la gestion des locations.
- ✓ Les conditions de locations seront consignées dans un contrat de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions du maire.

POINT 11. DIVERS.

Madame Patricia PABST Vice - Présidente du Syndicat Scolaire qui a participé au conseil d'école

annonce que pour la rentrée scolaire prochaine les effectifs des classes maternelles sont à la limite de l'ouverture (34 élèves) ceux des classes primaires à la limite d'une fermeture (54 élèves) et propose de relancer le projet de regroupement avec Bourbach le Bas et Roderen,

explique que Madame BROU institutrice à Rammersmatt, souhaiterait qu'en cas de neige le chemin menant au préau soit dégagé avant l'arrivée des élèves.

informe que la classe de CM2 de Rammersmatt et de Roderen organisent une soirée tartes flambées le 24 avril à Roderen pour financer en partie leur voyage à Paris prévu en mai. (sur inscription).

Madame Patricia PASBT en charge du dossier jeunesse propose la date du 6 avril 18h pour installer un comité consultatif de la jeunesse, la date du 14 avril pour faire une sortie pédestre au chalet du HOCHBURG avec barbecue (sur inscription)

d'organiser en mai une chasse au trésor et fin juin début juillet une « boum » de fin d'année scolaire.

Le concours de maisons fleuries sera réorganisé dans les mêmes conditions.

Une journée de travail est fixée au 8 mai pour le nettoyage des abords du chalet du HOCHBURG. Et son approvisionnement en bois de chauffage

Fin de la séance à 21h45

TABLEAU DES SIGNATURES D'APPROBATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RAMMERSMATT
SÉANCE DU

24 mars 2010

	APPROBATION	PROCURATION
Monsieur Jean-Marie BOHLI		
Madame Alice BERNHARDT		
Madame Catherine CHAMBAUD		
Madame Corinne DETRAIT		
Monsieur Jean-Jacques GUTH		
Monsieur Jean-Marc KAELBEL		
Madame Patricia PABST		
Madame Isabelle ROHRBACH		
Monsieur Stéphane THROO		
Monsieur Christophe ZUMSTEIN		